

<https://www.aefinfo.fr/depeche/709157>

Gwénaëlle Conraux

7 min read

## Laïcité : Nicole Belloubet veut instaurer une épreuve orale aux concours des personnels de direction

"Renforcer encore l'appropriation et la diffusion d'une véritable culture de la laïcité à l'école", c'est l'objectif promu par la ministre de l'Éducation nationale Nicole Belloubet, lors d'un colloque organisé le 15 mars 2024, pour les 20 ans de la loi sur le port des signes religieux à l'école. Pour cela, la ministre annonce la création d'un "Conseil des jeunes de la laïcité" d'ici fin 2024, pour "permettre une appropriation renforcée de la laïcité sur le terrain". Une nouvelle épreuve orale portant sur la laïcité aux concours des personnels de direction est aussi annoncée.



La ministre de l'Éducation nationale Nicole Belloubet et Dominique Schnapper, présidente du Conseil des sages de la laïcité, lors du colloque du 15 mars 2024 pour les 20 ans de

la loi sur le port des signes religieux à l'école. Ministère de l'Éducation nationale

Lors de son discours d'ouverture du colloque organisé pour les 20 ans de la loi de 2004 interdisant le port des signes religieux à l'école, au lycée Denis Diderot à Paris, Nicole Belloubet a salué "une loi d'apaisement et de liberté qui a considérablement renforcé le socle républicain de notre école" et qui "a su recueillir l'adhésion massive des Français".

La ministre de l'Éducation nationale rappelle que la loi de 2004 "a été pensée dès l'origine pour s'adapter à un contexte mouvant" et considère qu'elle a "parfaitement su répondre aux phénomènes que l'on a vu apparaître massivement début 2022". Elle fait référence en particulier à "la montée assez soudaine de nouvelles tenues et de comportements visant à promouvoir les abayas et les qamis dans nos écoles", qui avait poussé Gabriel Attal à décider leur interdiction ([lire sur AEF info](#)) pour la rentrée 2023.

## UN MESSAGE DE FERMETÉ "À L'ÈRE DES RÉSEAUX SOCIAUX"

Nicole Belloubet alerte sur le fait que "des contestations de la loi de 2004 existent encore et peuvent conduire à des violences extrêmes", notamment "à l'ère des réseaux sociaux", citant l'exemple du proviseur du lycée Maurice Ravel de Paris, menacé de mort sur les réseaux sociaux pour avoir demandé à deux élèves d'ôter leur voile, le 28 février 2024 ([lire sur AEF info](#)).

Il faut, selon elle, "réaffirmer l'autorité de nos professeurs et lutter contre tout ce qui peut venir perturber la vie scolaire et la bonne transmission des savoirs", martelant "qu'aucune remise en cause d'un enseignement ne saurait être fondée sur une quelconque conviction d'un élève ou de ses parents".

"Je souhaite mettre à profit la célébration des 20 ans de la loi du 15 mars 2004 pour qu'elle continue d'éclairer tous les professeurs, et notamment les professeurs arrivant dans la fonction publique enseignante. Ils auront à leur tour à œuvrer à sa bonne compréhension et à sa juste application au sein des écoles et établissements scolaires", a déclaré la ministre, soulignant qu'une "laïcité bien comprise est une laïcité bien transmise, et donc mieux respectée".

## UN "CONSEIL DES JEUNES DE LA LAÏCITÉ" ET UNE NOUVELLE ÉPREUVE ORALE POUR LES PERSONNELS

Lors du colloque anniversaire de la loi, la ministre de l'Éducation nationale a rappelé les différents dispositifs déjà existants pour "défendre et promouvoir la laïcité au sein de l'institution scolaire" :

- les équipes académiques valeurs de la République (EAVR), sur lesquelles les personnels de l'Éducation nationale "peuvent compter pour leur apporter dans de très brefs délais un soutien concret et opérationnel" ([lire sur AEF info](#)),
- "le module obligatoire sur la laïcité intégré à la formation initiale des enseignants (36 heures minimum)" ([lire sur AEF info](#)),
- "une nouvelle épreuve orale d'admission sur l'aptitude du candidat à s'appropriier les exigences du service public et à faire partager les valeurs de la République", intégrée dans l'examen de recrutement des enseignants et des CPE depuis 2022,
- "le plan de formation à la laïcité pour tous les personnels, lequel a déjà permis de former 504 000 agents", déployé depuis 2022 ([lire sur AEF info](#)),
- un temps de commémoration organisé dans chaque établissement scolaire le 16 octobre, en mémoire de Samuel Paty et désormais de Dominique Bernard ([lire sur AEF info](#)),
- le vademecum laïcité à l'école du Conseil des sages de la laïcité, mis à jour en décembre 2023, qui rappelle que le cadre du projet d'école ou du projet d'établissement est propice à la mobilisation des partenaires (institutions, associations agréées, réserve citoyenne de l'Éducation nationale) ([lire sur AEF info](#)).

Pour "renforcer la culture partagée de la laïcité à l'École", Nicole Belloubet annonce cinq nouvelles mesures :

- la mise en place de "cellules d'appui pédagogique", évoquées jeudi par Gabriel Attal ([lire sur AEF info](#)), afin "d'accompagner les professeurs qui anticipent ou rencontrent des difficultés en matière de contestation de leur enseignement,
- sur le modèle existant pour les enseignants et CPE, "l'épreuve orale du concours interne et du 3e concours des personnels de direction sera enrichie, à compter de 2025, par l'évaluation de la capacité du candidat à incarner et garantir dans son établissement le respect des valeurs de la République, en particulier la laïcité",
- la création d'ici la fin d'année 2024 d'un "Conseil des jeunes de la laïcité qui s'appuiera sur des élèves de seconde et de première années de CAP, désignés pour deux ans dans chaque académie". Les réflexions et contributions de ces

conseils pourront "alimenter le travail du Conseil des sages de la laïcité et permettre une appropriation renforcée de la laïcité sur le terrain".

Par ailleurs, deux nouvelles brochures du Conseil des sages de la laïcité seront publiées : une consacrée à la loi du 15 mars 2004 et une sur la laïcité à l'école primaire. Une nouvelle édition du coffret Guide républicain sera diffusée, pour "faciliter la gestion du quotidien scolaire" et "permettre aux parents d'investir un sujet qui les concerne".

Une hausse des contestations d'enseignements au 1er trimestre 2023-2024

À l'occasion de ce colloque, le ministère de l'Éducation nationale a fait un point sur les atteintes à la laïcité depuis la rentrée 2023. Il a observé une augmentation des atteintes au principe de laïcité en raison "du contexte particulier de la rentrée 2023" (attentat d'Arras), mais indique que "dès novembre, l'interdiction du port de l'abaya et du qamis se traduit par une baisse concrète du nombre de ports de signes et tenues" ([lire sur AEF info](#)). Nicole Belloubet précise que cette mesure a permis, de septembre 2023 à janvier 2024, de diviser "par plus de 10 le nombre d'atteintes à la laïcité pour port de signes et de tenues ostensibles, de 828 à 76 faits signalés".

Malgré tout, sur l'ensemble du premier trimestre de l'année 2023-2024, le MENJ note que "cette baisse des signalements liés au port de signes et tenues" a engendré "une augmentation de la proportion des contestations d'enseignement et du prosélytisme". Le début de l'année 2024 marque en revanche une "baisse remarquable du nombre d'atteintes au principe de laïcité", souligne le MENJ.

Pour rappel, le ministère de l'Éducation nationale publie, chaque mois, depuis septembre 2022, le nombre d'atteintes au principe de laïcité. Ces chiffres sont présentés dans les graphiques ci-dessous :

Le ministère détaille aussi la répartition des faits signalés, à l'exception des trois derniers bilans mensuels.